



1-approbation des CR du 2 mai :

report

2 consultation sur le dispositif médical :compléments sur le projet d'adhésion



Présentation de l'APST37

Association AIMT37	: créée en 1952, l'AIMT37 est devenue APST37 au 1 ^{er} Octobre 2016 en référence à l'association régionale de mutualisation des moyens des services de la région Centre Val de Loire
Compétence départementale	: Indre et Loire
Compétence professionnelle	: toutes professions hors BTP, nucléaire et agricole
Nombre d'adhérents	: 9 502 adhérents au 28 décembre 2018
Nombre de salariés suivis	: moyenne de 110 000 salariés (100 078 salariés déclarés + 16 093 embauches facturées au 28 décembre 2018)

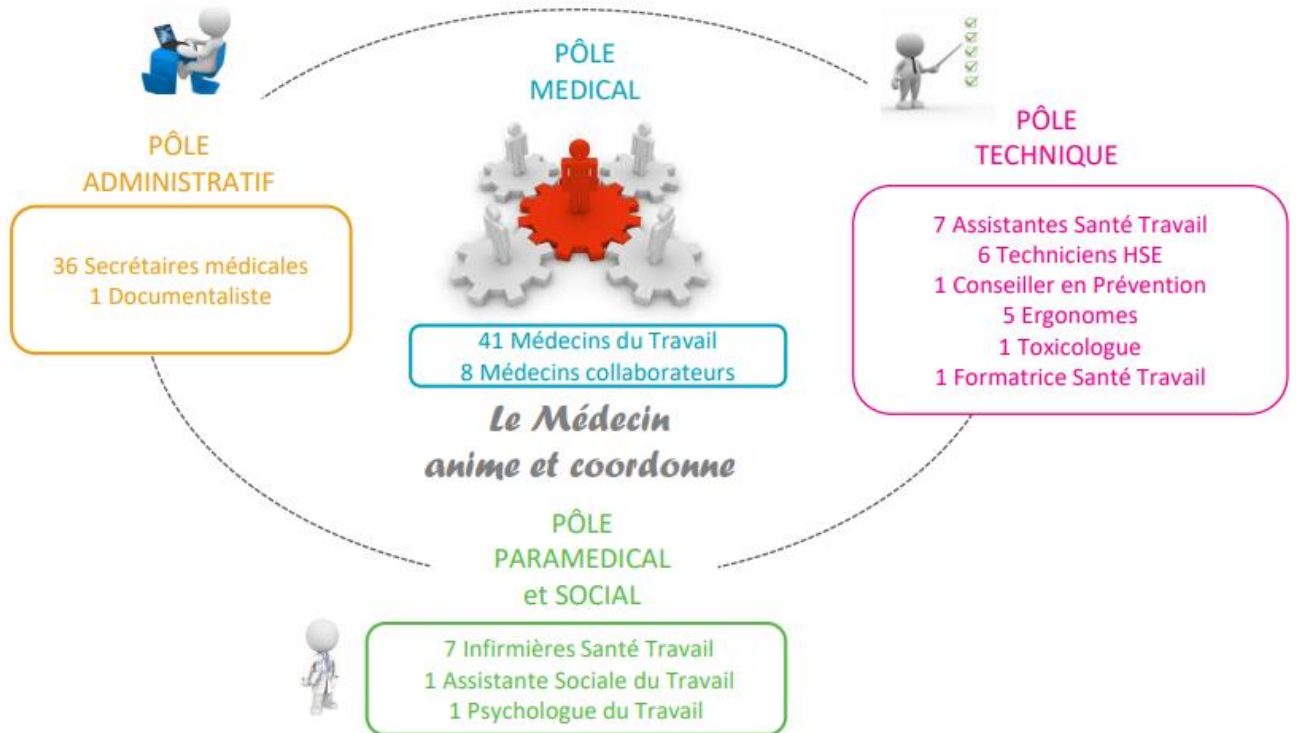
au 28 décembre 2018:

96,1% des entreprises adhérentes ont moins de 50 salariés => 54,3% des salariés déclarés
3,9% des entreprises adhérentes ont plus de 50 salariés => 45,7% des salariés déclarés

1- Présentation du dispositif avec Mr Ciboit, directeur :

Voir pièce joints au mail.

Vue la pénurie des médecins du travail, l'entreprise se rattache au regroupement en place. Les médecins du travail seraient demandeur de ce type de structure car plutôt que d'être isolé dans une entreprise, ils font partis d'une équipe organisée.



Véritable lien entre les salariés et le Médecin du Travail, l’infirmière d’entreprise demeure l’interlocutrice privilégiée du travailleur.

En collaboration avec le secrétariat médical de l’APST37, elle organisera les plannings des visites d’information et de prévention initiales et périodiques (**VIP**) ou des examens médicaux d’aptitude d’embauche et périodiques (**EMA**) ou des visites de reprises ou autres sollicitées par l’employeur.

Les demandes de visites de **pré reprise** ou de **visites occasionnelles** sollicitées par le salarié seront à formuler auprès du secrétariat médical de l’APST37.

Le Médecin du Travail pourra être assisté par une infirmière en santé au travail de l’APST37 pour réaliser les visites.

Il pourra également solliciter les préventeurs de l’APST37 sur les questions organisationnelles et techniques.

Lieu de visite : en fonction de l’agenda et de l’organisation des professionnels de santé, les visites pourront aussi bien avoir lieu :

- dans les locaux de l’infirmier de MICHELIN
- que dans les locaux de l’APST37 situés à CHAMBRAY LES TOURS au 2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski (en face le pôle santé Léonard de Vinci).

2- La gestion du temps et la prise en charge des frais de transport

Le temps nécessaire par les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est :

- Soit pris sur les heures de travail ;
- Soit rémunéré comme temps de travail effectif lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.

Dans la mesure du possible, les visites seront organisées pendant les heures de travail du salarié.

Le temps et les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont à la charge par l'employeur (Article R.4624-39 du Code du travail).

Remarque des élus et informations diverses:

Qui et comment ; taxi, voiture usine, voiture de location ?

NON, la direction demande que l'on prenne sa voiture. Attention, les salariés utilisant leur voiture pendant le temps de travail, même avec accord, ne sont plus assurés dans le cadre d'un contrat d'assurance personnel. La direction indique qu'en cas d'accident ce sera l'assurance MFPM qui prendrait en charge mais sans donner le numéro de contrat qui doit être mis dans le contrat à l'amiable.

Certains élus préféreraient des visites sur le site, le directeur de l'APST37 précise que les salariés utilisateurs préfèrent rencontrer le médecin en dehors du site. Un mixte sera mis en place notamment au début.

Il est prévu une disponibilité d'une demi-journée par semaine en fonction de notre effectif. En marche courantes, après rattrapage du retard accumulé. Actuellement, 14 personnes sont en attente de visites à faire, 7 embauches et 7 modifications de postes et une visite de reprise. Mais surtout il y aurait une inaptitude en attente pour la reprise d'un poste avec le risque d'être mis en inaptitude à tous postes. La périodicité légale peut aller jusqu'à 5 ans selon les postes de travail mais la politique Michelin est que pour les métiers de production, le délai réel sera plus court.

La cotisation des entreprises adhérentes est fonction de par la loi selon l'effectif, même si Michelin a des demandes particulières. L'association est donc maîtresse de ses pratiques

L'adhésion est à l'année, mais Michelin cherche toujours un médecin à temps partiel.

Un médecin attitré sera désigné avec une infirmière de l'association, certaines visites simples étant réalisées par l'infirmière. Les visites complexes ou à la demande d'un salarié seront faites par le médecin.

Notre infirmière ne fera donc pas de visites mais un rôle de correspondance de part sa connaissance de notre environnement.

Normalement le médecin du travail doit passer un tiers de son temps dans les ateliers. Qu'est-il prévu ? C'est le médecin qui devra gérer.

3 – Communication

Une communication sur le dispositif et le mode de fonctionnement sera faite à l'ensemble des salariés et des managers dès la mise en place du dispositif.

3- CAP & ZP: point d'activité.

Distribution du calendrier ZP pour gérer le chantier de changement des cylindres comme prévu lors du CSE extra du 24 mai.

Débat sur les modalités de rémunération des équipes supplémentaires le 10 juin, férié et des délais de prévenances selon l'accord pour le paiement de la prime de réactivité.

Tableau disponible sur demande

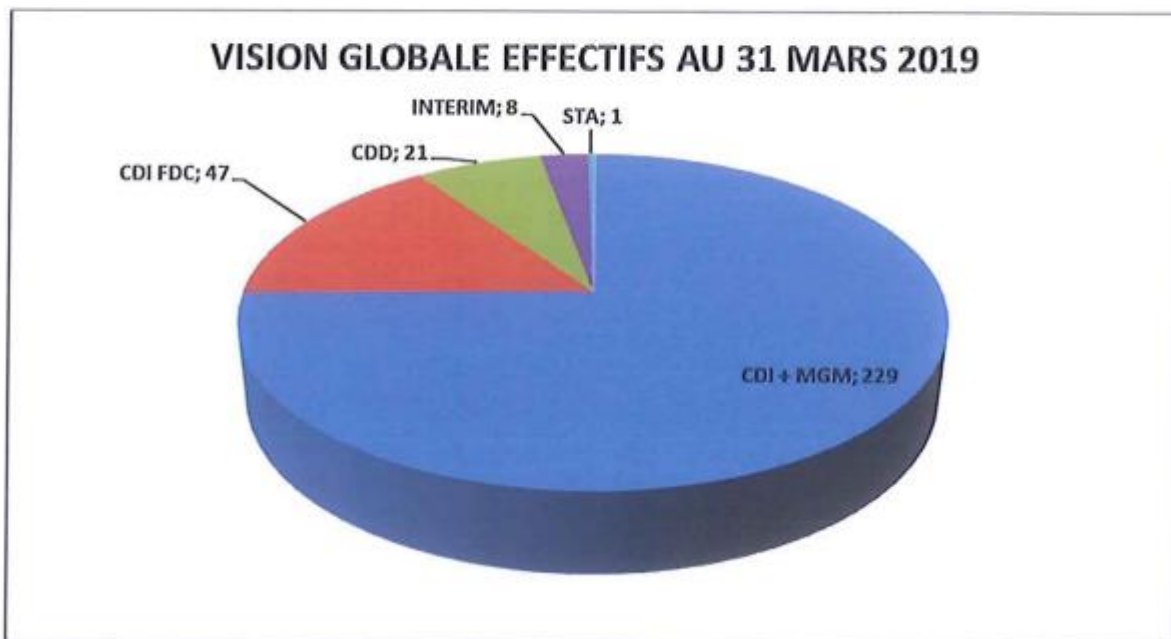
Niveau des stocks :

Stock ZP CM : février 10j / mars 4 jours / avril 10 jours/ juin 10j

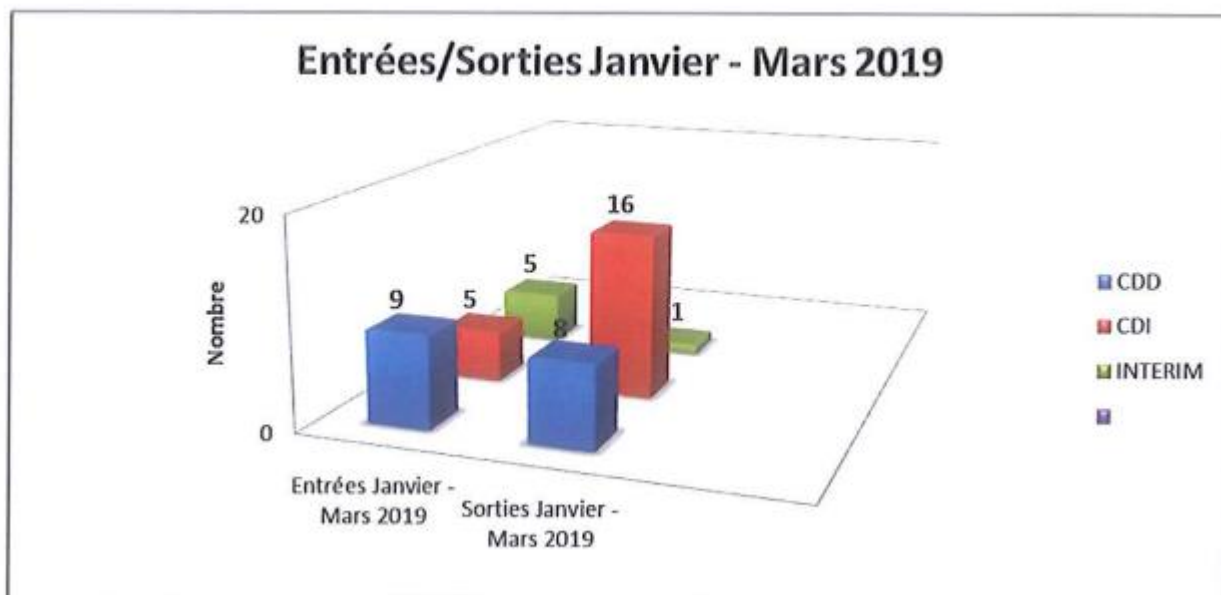
Stock membranes : février 54 095 / avril 63 000/ avril 62000 / juin 65 000

4-Information sur les embauches / formations / postes à pourvoir en 2019.

VISION GLOBALE EFFECTIFS SITE AU 31 MARS 2019 & EMBAUCHES A FIN MARS 2019



BILAN ENTREES/SORTIES 01 JANVIER 2019 - 31 MARS 2019



5-information trimestrielle sur UJO :

EFFECTIF	1er trim 2019		COLLAB. CADRES	1er trim 2018
	AGENTS			
HOMMES	212		66	347
FEMMES	6		13	11
total	218		79	
	TOTAL		297	392
CDD		inclus	21	8
CDD donten alternance				
INTERIM		non inclus	8	18
FDC PSE 2013		inclus	50	123
	dont	travailleurs	255	232

PLAN ANNUEL 2019	1er trim	
	2019	2018
OCA		
flaps	171	135
CPA		
membranes	349	386
ZP		
millions M2	9 304	10 020
	9 824	10 541

6-information sur les indicateurs intéressement site à fin mars 2019 :

Sécurité : TCIR et présentéisme, 2 indicateurs sur 2 en rouge sur 4 mois.

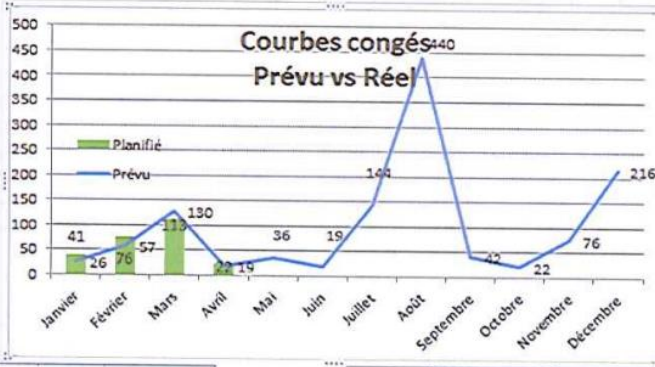
Service aux partenaires : sur 4 indicateurs seul celui de livraison CAP est dans le rouge sur 2 premier mois.

Composante Cout : pour les 2 indicateurs ZP un mois sur 4 dans le rouge. Et CAP 2 mois en rouge sur 4.

7- Information & état des lieux sur la pose des congés payés :

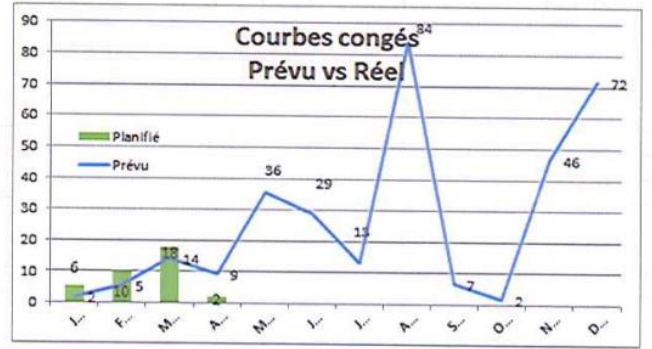
ZP-Calandre

Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre



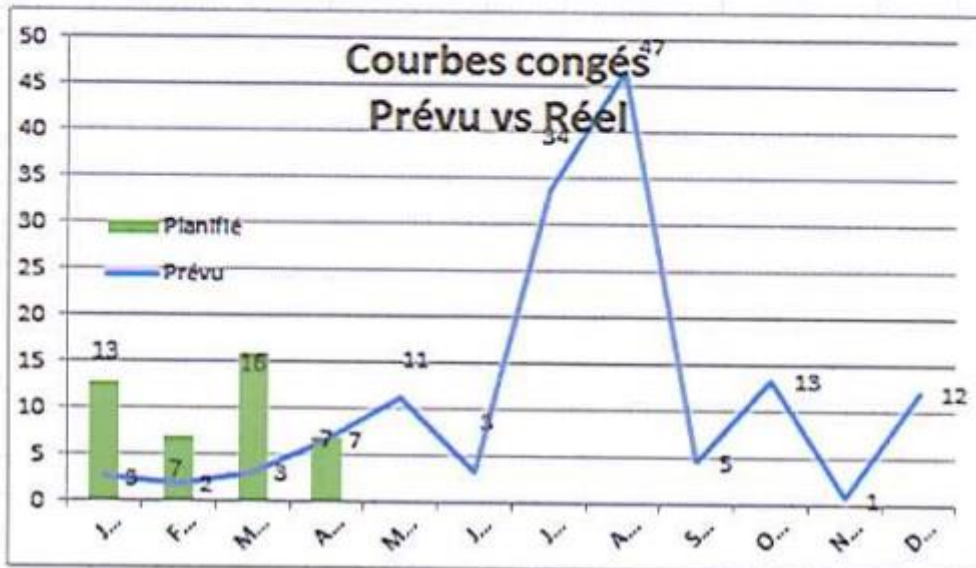
ZP-RJS

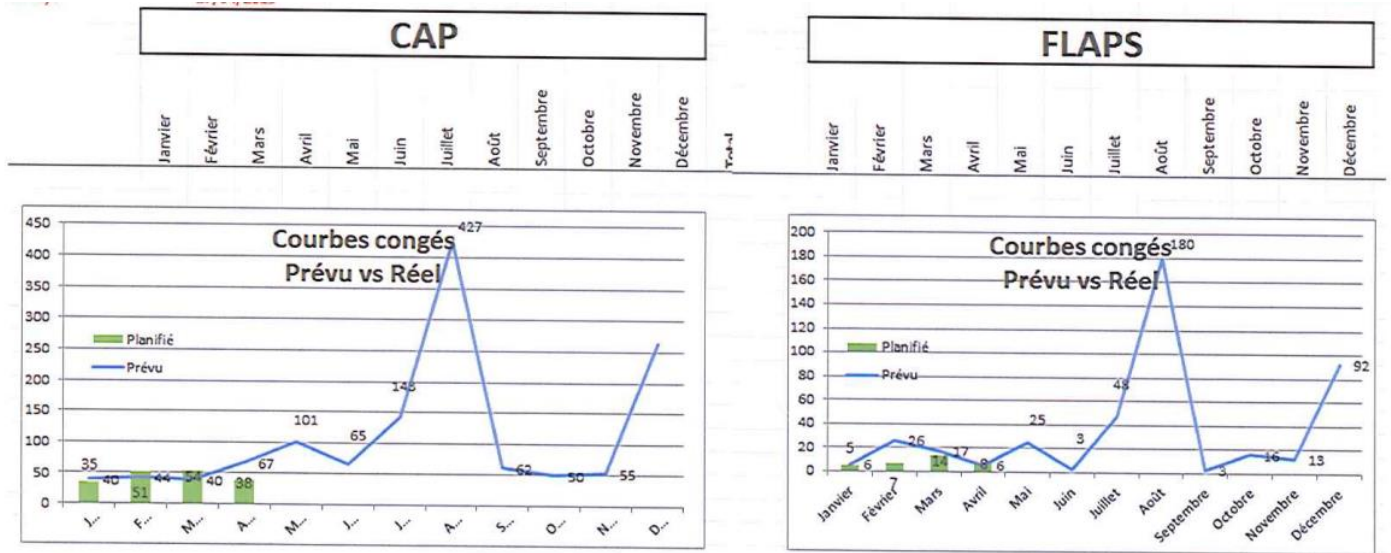
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre



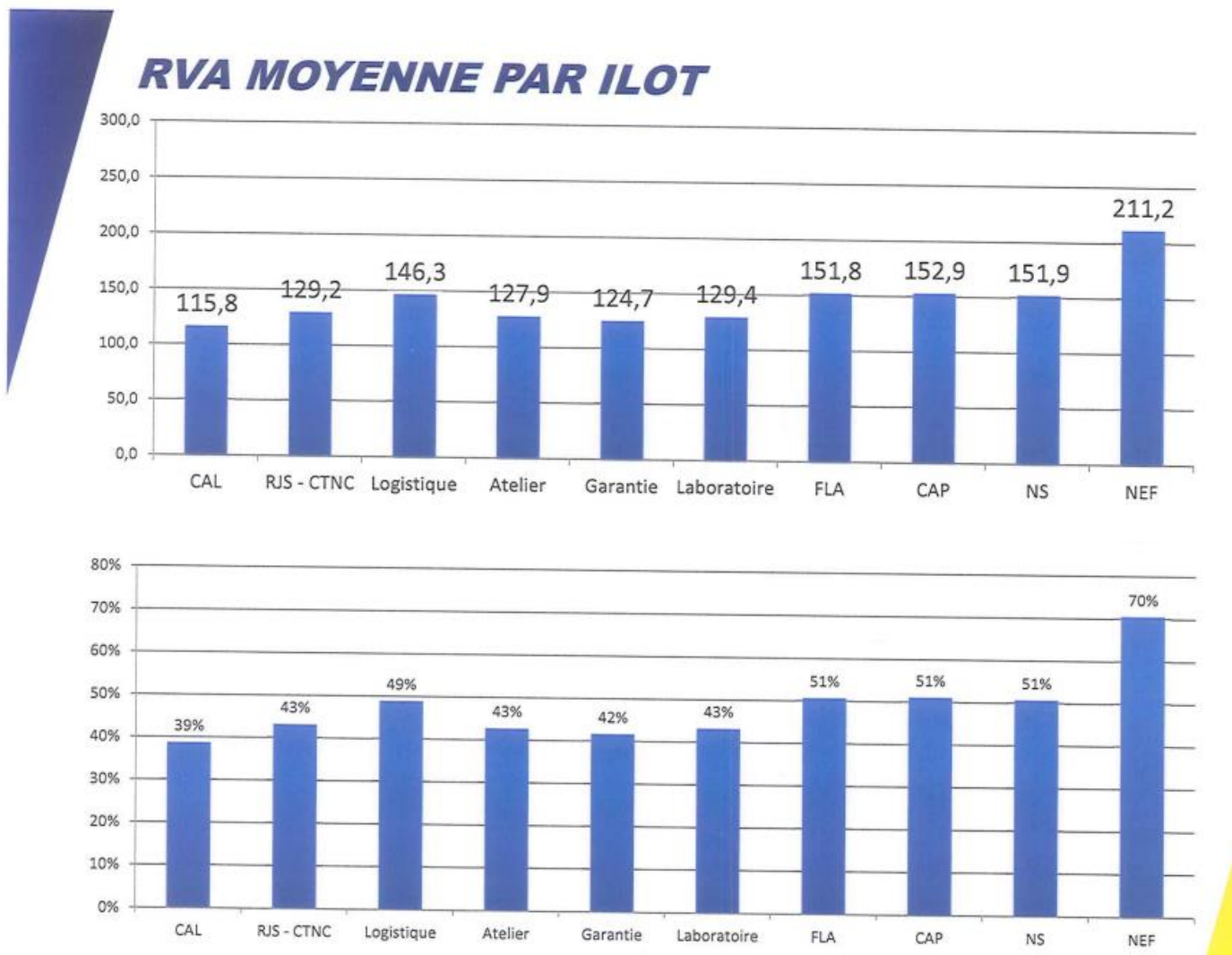
LOG

Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
Total





8-information sur le bilan RVA site 2018 :



Les élus constatent qu'à la quasi-totalité, sauf NEF, les objectifs sont remplis à moitié ; Sois l'usine est en crise, soit les objectifs ne sont pas réaliste. Et que l'atelier ZP est le moins performant...

10- Info sur le statut de la pesée des postes agents qui a eu lieu le 2 mai :

Cariste N2 reste à NRP 175.

Préparateur commande, nouveau poste, NRP 185 .

Coordinateur quai passe de NRP 185 à 195.

Monteur moules reste à NRP 195.

Expert moule, nouveau poste, NRP 215.

10- Information démarche coalition et mode de fonctionnement entre coalition et commission SCCT (objectif, mission, budget...) :

Report.

11-information sur les problèmes de paie des agents EFS de l'atelier ZP et leurs résolutions :

Problème de compréhension du retrait de majorations des équipes en EFS et de l'impact des changement de forfait lors du passage de 3*8 en EFS.

La direction indique qu'il faut faire le 44500 pour avoir un expert paye, mais les agents qui ont essayé ont attendu une heure en vain.

12-info sur la réalisation des travaux sanitaires et douche de l'atelier ZP :

Suite du feuilleton... saison x, épisode y, je ne vous dévoile pas la suite.

13-information sur les augmentations individuelles agent / collaborateur et avancements sur le retour aux personnes.

Débat sur la gestion des augmentations individuelle pour les agents.

14-info & consultation sur le budget prévisionnel ASC & AEP pour 2019.

11-commission sport et loisirs

12-courrier :

SUD a fait un courrier à la direction sur le groupe de travail Nef sur la possible suppression des équipes de nuits.